

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -
(N° 2512)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS102

présenté par
M. Tian et M. Hetzel

ARTICLE 8

Après le mot :

« traitement »

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est justement aux urgences qu'il est le plus nécessaire de suivre les directives anticipées du patient.